

Bruxelles, le 14 juin 2024
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2024/0142(NLE)**

**11251/24
ADD 1**

**CLIMA 249
ENV 659
ONU 78
FIN 578**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 14 juin 2024

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: COM(2024) 252 final - Annexe

Objet: ANNEXE de la Proposition de décision du Conseil relative à la position
à prendre au nom de l'Union européenne en ce qui concerne la
désignation d'un représentant de l'Union au conseil d'administration du
Fonds pour faire face aux pertes et préjudices

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 252 final - Annexe.

p.j.: COM(2024) 252 final - Annexe



Bruxelles, le 14.6.2024
COM(2024) 252 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne en ce qui concerne la désignation d'un représentant de l'Union au conseil d'administration du Fonds pour faire face aux pertes et préjudices

ANNEXE

- (1) L'Union, représentée par la Commission, demandera un siège au conseil d'administration.
- (2) La répartition convenue de treize sièges de l'UE entre la Commission et les États membres pour le premier mandat de trois ans du conseil d'administration sera celle exposée dans la formule suivante:

Membre	France	Italie	Allemagne	Commission	Portugal	Danemark	Autriche
Suppléant	France	Italie	Allemagne	Irlande	Espagne	Finlande/ Suède	Luxembourg/ Slovénie